|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

Genève, le 16 mai 2016

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Réf.:  Contact:  Tél.: Fax: E-mail: | **Circulaire TSB 220**  TSB Workshops/SP    **Stefano Polidori**  +41 22 730 6828 +41 22 730 5853 [tsbworkshops@itu.int](mailto:tsbworkshops@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | |
|  |  | **Copie**:  - Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| Objet: | **Atelier de l'UIT sur le thème "Des solutions de conformité et d'interopérabilité au service de la lutte contre la contrefaçon****" – Genève (Suisse), 28 juin 2016** | |

Madame, Monsieur,

1 L'Union internationale des télécommunications organise un atelier sur le thème "**Des solutions de conformité et d'interopérabilité au service de la lutte contre la contrefaçon**", qui se déroulera sur une demi-journée au siège de l'UIT, à Genève (Suisse), le 28 juin 2016 de 14 heures à 18 heures.

2 L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à l'entrée Montbrillant. Les précisions relatives aux salles de réunion seront affichées sur les écrans placés aux entrées du siège de l'UIT.

3 L'atelier se déroulera en anglais seulement.

4 Peuvent participer à cet atelier les Etats Membres de l'UIT, les Membres de Secteur, les Associés de l'UIT et les établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi que toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT et qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite.

5 La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, par sa [Résolution 188](http://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2014) (Busan, 2014) *Lutter contre la contrefaçon de dispositifs de télécommunication fondés sur les technologies de l'information et de la communication*, a décidé de charger les Directeurs des trois Bureaux de l'UIT d'aider les Etats Membres à répondre à leurs préoccupations en matière de contrefaçon des dispositifs de télécommunication/TIC, dans le cadre de l'échange d'informations au niveau régional ou mondial, y compris en ce qui concerne les systèmes d'évaluation de la conformité.

Par ailleurs, le précédent atelier de l'UIT sur le thème "[Lutter contre les produits TIC de contrefaçon et de mauvaise qualité](http://www.itu.int/en/ITU-T/C-I/Pages/WSHP_counterfeit.aspx)", qui a eu lieu à Genève en novembre 2014, a permis de cerner l'ampleur des problèmes liés à la contrefaçon et leurs divers inconvénients: pertes fiscales, pertes des droits d'auteurs et d'autres recettes; baisse des ventes, des prix et de l'activité; dégradation de l'image, du capital de sympathie et de la renommée de la marque; diminution des incitations à l'innovation et à l'investissement; recul de l'emploi et de la croissance économique; dysfonctionnements du réseau et problèmes d'interopérabilité qui se traduisent par une qualité médiocre de la fourniture et de la réception des services; enfin, risques pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Pour aller de l'avant, il est indispensable de prendre des mesures afin de lutter contre la contrefaçon des produits TIC. Par conséquent, la [CE 11 de l'UIT-T, au titre de sa Question 8/11](http://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2013-2016/11/Pages/q8.aspx), mène actuellement des études pour identifier toutes les solutions techniques possibles visant à lutter contre la contrefaçon des dispositifs TIC. Dans le cadre de la Question 8/11, un rapport technique sur la contrefaçon des dispositifs TIC et d'autres documents de travail ont été rédigés, notamment un projet de nouvelle Recommandation intitulée "[Cadre présentant des solutions pour lutter contre la contrefaçon des dispositifs TIC](http://web.itu.int/ITU-T/workprog/wp_item.aspx?isn=10502)".

Le groupe d'experts qui élabore cette Recommandation importante se réunira pour avancer ses travaux du 27 juin au 7 juillet 2016, en même temps que la Commission d'études 11 de l'UIT-T et au même endroit. Pour de plus ample détails, voir la [Lettre collective 12/11 de l'UIT-T](http://www.itu.int/md/T13-SG11-COL-0012/en).

Les buts de cet atelier sont les suivants:

• sensibiliser aux études actuellement menées par la CE 11 de l'UIT-T, au titre de la Question 8/11, et plus particulièrement favoriser l'élaboration de la Recommandation technique "[Cadre présentant des solutions pour lutter contre la contrefaçon des dispositifs TIC](http://web.itu.int/ITU-T/workprog/wp_item.aspx?isn=10502)";

• déterminer si les programmes de conformité et d'interopérabilité sont utiles dans la lutte contre la contrefaçon des dispositifs TIC;

• comprendre les tendances et les mécanismes nouveaux dans la contrefaçon des dispositifs TIC, l'altération volontaire et/ou la duplication des identificateurs de dispositif uniques;

• comprendre les mécanismes permettant de sécuriser la gestion de la chaîne logistique (de la fabrication à la commercialisation, en passant par l'importation et la distribution) afin d'assurer la traçabilité, la sécurité, la confidentialité et la confiance à l'égard des personnes, des produits et des réseaux;

• continuer de sensibiliser au problème de la contrefaçon des dispositifs TIC et de ses dangers;

• inviter des experts de l'UIT et du monde entier à exposer leurs vues, leurs idées et à faire des propositions en vue d'études ultérieures pendant la prochaine période d'études.

Cet atelier est ouvert à la fois aux membres de l'UIT et aux non-membres. En particulier, la participation de fabricants et de vendeurs, d'instituts de recherche et d'établissements universitaires, de laboratoires, de régulateurs, d'exploitants, d'ONG, d'autorités douanières et d'agences de sécurité, d'organismes d'évaluation de la conformité et des normes, ainsi que d'autres organisations analogues, est encouragée.

6 Un projet de programme de l'atelier sera disponible sur le [site web](http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/20160628/Pages/default.aspx) de l'UIT-T. Ce site web sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont invités à consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

7 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués dans les principaux espaces de conférence de l'UIT et dans le bâtiment du CICG (Centre international de conférences de Genève). Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site web de l'UIT-T (<http://www.itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

8 A toutes fins utiles, vous trouverez un formulaire de confirmation d'hôtel dans l'**Annexe 1** (liste des hôtels disponible [ici](http://www.itu.int/net4/travel/hotels.aspx?lang=en&stars=&type=&ctry)).

9 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du [formulaire en ligne](http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/20160628/Pages/default.aspx) dès que possible, et au plus tard le 20 juin 2016.**Veuillez noter que la préinscription des participants aux ateliers se fait exclusivement *en ligne*.** **La participation à distance sera possible.** **Des informations détaillées seront publiées sur le site web de la manifestation.**

10 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant le début de l'atelier et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.**

En cas de problème pour des **Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa mais uniquement pendant la période de quatre semaines susmentionnée. Cette demande se fait par lettre officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez. Cette lettre doit préciser le nom et les fonctions, la date de naissance, le numéro ainsi que la date de délivrance et d'expiration du passeport de la (des) personne(s) pour laquelle (lesquelles) le (les) visa(s) est (sont) demandé(s), et être accompagnée d'une copie de la notification de confirmation d'inscription approuvée pour l'atelier en question de l'UIT-T. Elle doit être envoyée au TSB, avec la mention "demande de visa", par télécopie (N°: +41 22 730 5853) ou par courrier électronique ([tsbreg@itu.int](mailto:tsbreg@itu.int)). **Veuillez également noter que l'UIT ne peut prêter assistance qu'aux représentants des Etats Membres de l'UIT, des Membres de Secteur de l'UIT, des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

**Annexe**:1

ANNEX 1  
(to TSB Circular 220)

|  |
| --- |
| *This confirmation form should* ***be sent directly to the hotel*** *of your choice* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION** |  |

**TELECOMMUNICATION STANDARDIZATION SECTOR**

**ITU Workshop on "Combating Counterfeit Using Conformance and Interoperability Solutions" Geneva, Switzerland, 28 June 2016**

Confirmation of the reservation made on (date) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ with (hotel) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**at the ITU preferential tariff:**  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ single/double room(s)

arriving on (date) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ at (time) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ departing on (date) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**GENEVA TRANSPORT CARD**: Hotels and residences in the canton of Geneva now provide a free "Geneva Transport Card" valid for the duration of the stay. This card will give you free access to Geneva public transport, including buses, trams, boats and trains as far as Versoix and the airport.

Family name: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

First name: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Address: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Tel: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ E‑mail: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Credit card to guarantee this reservation: AX/VISA/DINERS/EC (or other) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

No.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Valid until: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_